

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

ADOPTION DU  
PROJET DE  
CONVENTION DE  
COOPERATION  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SALON DES  
METIERS DE  
L'HUMANITAIRE «  
SOLIWAY » 2025 A  
L'ECHELLE DU  
GRAND GENEVE

Séance du 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 mai à douze heures trente,  
le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps  
sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,  
Président,

Convocation du : 07 mai 2025

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Gabriel DOUBLET – M.  
Pierrick DUCIMETIERE - Mme Carole VINCENT– M. Julien  
BOUCHET – M. Sébastien JAVOGUES - M. Benjamin  
VIBERT - M. Claude THABUIS- M. Christophe ARMINJON-  
Mme Chrystelle BEURRIER– Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Philippe MONET  
- M. Régis PETIT - M. Vincent SCATTOLIN- M. Stéphane  
VALLI

N° BU2025-17

Nombre de délégués  
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 11

Pouvoir : 0

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE COOPERATION  
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SALON DES METIERS DE  
L'HUMANITAIRE « SOLIWAY » 2025 A L'ECHELLE DU GRAND  
GENEVE

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la délibération CS 2025-14 du 07 février 2025 portant adoption du Pacte économique du  
Genevois français,

Au titre de sa stratégie de développement économique à travers le Pacte économique du  
Genevois français, le Pôle métropolitain du Genevois français accompagne les actions de  
développement économique endogène, d'entrepreneuriat innovant, d'économie circulaire mais  
aussi de promotion des métiers et de formations initiales et continues concourant au  
développement économique de son territoire.

Cette stratégie de développement économique s'inscrit dans le cadre du développement global du Grand Genève et vise à la mise en place de collaborations franco-suisse et au rayonnement du Genevois français dans le Grand Genève.

Afin de faciliter le lien entre les acteurs de la Solidarité Internationale basés en Suisse et en France, d'élargir leur réseau respectif, de promouvoir les métiers et formations de la Solidarité Internationale, le Pôle métropolitain souhaite contribuer à l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève. Ce salon désigné « Soliway – Solidarité Internationale, mode d'emploi(s) » organisé par la Cité de la Solidarité Internationale aura lieu du vendredi 14 au samedi 15 novembre 2025 sur Annemasse. Les dimensions nationales et franco-suisse permettront également au Genevois français de rayonner à ces échelles.

La Cité de de la Solidarité Internationale est un cluster transfrontalier porté par Annemasse agglo. Il joue un rôle d'accélérateur et de facilitateur entre ONG, associations, fondations, entreprises, collectivités engagées, universités et fondations\* à travers 3 missions principales :

1. L'hébergement d'organismes solidaires ;
2. L'expérimentation de projets innovants avec d'autres organismes français et suisses ;
3. Le développement de la formation continue et de l'enseignement supérieur sur la thématique de la solidarité internationale.

Le Salon Soliway proposera différentes animations situées à Annemasse. Cet événement cible plusieurs publics professionnels\* mais aussi le « grand public ».

« Soliway » propose différents temps de réseautage, de conférences, d'ateliers, de promotion des métiers de la solidarité internationale et l'organisation d'une journée « Pro » dédiée aux ONG, entreprises, universités, instituts de formation présents à l'échelle de la Suisse romande, majoritairement sur le Grand Genève et en France, majoritairement en Auvergne-Rhône Alpes.

Ces actions dédiées à la montée en compétences et à l'orientation professionnelle dans les domaines de la Solidarité Internationale et de l'action humanitaires concourent particulièrement aux missions soutenues par le Pôle métropolitain en matière de promotion des métiers portées par la Cité des métiers du Grand Genève ainsi que le déploiement de la stratégie de développement de l'enseignement supérieure et de la recherche « Grand Forma, se former dans le Genevois français ».

Les frais d'organisation de ce salon sont estimés à hauteur de 370 000 € incluant les Ressources Humaines dédiées. Plusieurs organismes publics contribuent à cet événement tels que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et Annemasse Agglo. La participation du Pôle métropolitain proposée est de 10 000 €, dans le cadre d'une convention de coopération entre entités publiques, établies entre Annemasse Agglo et le Pôle métropolitain. Le Pôle métropolitain intervient ainsi principalement dans le cadre de ses missions liées à la promotion et au développement de la Cité des Métiers du Grand Genève, de la démarche « Grand Forma ».

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de coopération entre le Pôle métropolitain et Annemasse agglo pour le développement du Salon Soliway à l'échelle du grand Genève, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une participation forfaitaire de 10 000 € Nets de TVA à Annemasse Agglo, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal « Economie et Formation », à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 20 mai 2025  
Publié ou notifié le 20 mai 2025

Le Secrétaire de séance  
Gabriel DOUBLET

Le Président,  
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.